

A FLEUR DE PEAU

**Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 126.000 €**

**Siège social : 7 Avenue de la Porte de Montreuil
75020 Paris**

En cours d'immatriculation

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le 6 Février à 14 heures

Monsieur Hacène MEHENNI, actionnaire unique, a décidé de l'ordre du jour suivant et a adopté les résolutions qui suivent :

ORDRE DU JOUR

- Evaluation et approbation des apports en nature constituant le capital social
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir examiné le rapport du Commissaire aux apports désigné par notre assemblée du 13 Janvier 2025, l'assemblée générale entérine purement et simplement les termes et les évaluations de ce rapport, savoir :

Une évaluation du fonds de commerce appartenant à Monsieur Hacène MEHENNI, actionnaire unique, à un montant de 126 000 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 15. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique, Monsieur Hacène MEHENNI

Monsieur Hacène MEHENNI



MH